



Commune de Prilly

## TABLEAU DES RÉTRIBUTIONS DU FONDS COMMUNAL POUR L'ENCOURAGEMENT AUX ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Les subventions octroyées par ce fonds ne seront pas supérieures au 20 % du coût global effectif du projet

TECHNOLOGIES	RÉTRIBUTIONS TTC
Isolations	Standard: CHF 30.-/ m <sup>2</sup> >10 cm Optimisé: CHF 40.-/ m <sup>2</sup> >16 cm Bonus Minergie ou Rénovation totale + CHF 20.-/ m <sup>2</sup> Les éléments d'enveloppe de nouveaux volumes chauffés ne sont pas subventionnés.
Remplacements des fenêtres	Verre isolant double CHF 40.-/ m <sup>2</sup> (intercalaire en alu ou mieux) Verre isolant triple CHF 140.-/ m <sup>2</sup> Verre isolant triple supérieur CHF 160.-/ m <sup>2</sup> ou module Minergie Les cadres de fenêtre sont compris dans les coefficients thermiques.
LABEL MINERGIE, MINERGIE rénovation, MINERGIE P, MINERGIE ECO	MINERGIE et MINERGIE rénovation: Habitat individuel CHF 4'000.- Habitat collectif CHF 20.-/ m <sup>2</sup> SRE* max. CHF 20'000.- Autres (locaux commerciaux, artisanat etc.) CHF 10.-/ m <sup>2</sup> SRE max. CHF 30'000  MINERGIE P: Habitat individuel CHF 6'000.- Habitat collectif CHF 30.-/ m <sup>2</sup> SRE* max. CHF 20'000.- Autres (locaux commerciaux, artisanat etc.) CHF 10.-/ m <sup>2</sup> SRE max. CHF 30'000  MINERGIE ECO: Habitat individuel CHF 8'000.- Habitat collectif CHF 40.-/ m <sup>2</sup> SRE* max. CHF 20'000.- Autres (locaux commerciaux, artisanat etc.) CHF 10.-/ m <sup>2</sup> SRE max. CHF 30'000  *SRE : surface de référence énergétique
Capteurs solaires thermiques (ECS et appoint chauffage)	Bâtiment individuel <10 m <sup>2</sup> CHF 2'000.- >10 m <sup>2</sup> CHF 2'000.- + CHF 100.-/ m <sup>2</sup> supplémentaire Bâtiment collectif au autre CHF 200.-/ m <sup>2</sup> Capteurs testés et homologués par l'OFEN ou SPF à Rapperswil
Capteurs solaires photovoltaïques	CHF 200.-/ m <sup>2</sup>
Chaudière à bois	Puissance chaudière <20 kW forfait de CHF 5'000.- Puissance chaudière >20 kW CHF 250.-/ kW Chaudières homologuées par Energie-Bois Suisse Uniquement chauffages centraux avec circuit de distribution de chaleur Poêles d'appoints exclus Puissance maximale de 70W / m <sup>2</sup> de surface chauffée
Cogénération	Utilisation de combustibles fossiles CHF 200.-/ kW installé max. CHF 3'000.- Puissance maximale subventionnée de 70 W / m <sup>2</sup> (surface chauffée)  Utilisation de combustibles provenant de combustibles CO2 neutre (Biodiesel, Huile de colza, Biogaz) Puissance chaudière <20 kW forfait de CHF 5'000.- Puissance chaudière >20 kW CHF 250.-/ kW
Installation d'une pompe à chaleur (PAC)	CHF 150.-/ kW installé max. CHF 3'000.- Puissance maximale subventionnée de 70 W / m <sup>2</sup> (surface chauffée)
Vélos électriques	Forfait de CHF 300.- par achat d'un vélo auprès d'un concessionnaire certifié New Ride
Véhicules électriques (scooters et voitures)	Forfait de CHF 1'000.- par achat d'un véhicule auprès d'un concessionnaire certifié New Ride ou recommandé par E'Mobile
Véhicules à gaz	Forfait de CHF 1'000.- par achat de véhicule
Plan de mobilité d'entreprise	Forfait de CHF 500.- en cas de preuves de mesures concrètes